

## **1 – OBJET**

Les présentes conditions générales ont pour objet de régir les relations contractuelles entre la société PEEL’S, société par actions simplifiée à associé unique, au capital social de 500€, inscrite au RCS de BORDEAUX sous le n°892979410, dont le siège est situé 1 Allée Bénédicte à LEGE-CAP-FERRET (33950) (ci-après « PEEL’S ») et ses clients (ci-après « le CLIENT »).

Le CLIENT accepte les conditions générales en donnant son accord, par tout moyen approprié (télécopie, courrier électronique...), à un devis, une offre, une facture ou tout autre correspondance commerciale présentée par PEEL’S, auquel sont jointes les présentes conditions générales.

## **2 – PRESTATIONS**

L’objet de la prestation confiée par le CLIENT à PEEL’S est précisé dans le devis accepté par le CLIENT (ci-après « la Prestation »).

Le CLIENT s’engage à mettre à disposition de PEEL’S les locaux et le matériel nécessaires à la réalisation de la Prestation.

## **3 – COMMANDE**

Toute commande doit être faite par écrit, quel qu’en soit son support, auprès de PEEL’S. Elle sera suivie d’un devis émis par PEEL’S, lequel devra être dûment accepté par le CLIENT.

La commande est ferme et définitive à compter de l’acceptation du devis de PEEL’S par le CLIENT. La Prestation se limite strictement aux prestations et livrables détaillés dans le devis. Toute modification des termes du devis fera l’objet d’un accord écrit préalable avant mise en application. Les documents diffusés par PEEL’S indépendamment de la commande du CLIENT, tels que catalogues, prospectus, publicités, notices, études réalisées à titre gracieux, n’ont qu’une valeur informative et indicative. Ils sont dépourvus de toute valeur contractuelle et n’engagent donc pas PEEL’S.

En cas d’annulation du contrat par le CLIENT dans les 48h suivant la signature du devis, PEEL’S s’engage à restituer les sommes versées par le CLIENT.

## **4 – PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT**

Les prix s’entendent nets hors taxes. Ils sont exprimés en euros, fermes et non révisables. PEEL’S n’est pas assujettie à la TVA, conformément à l’article 293 bis du Code général des impôts.

Les factures sont payables dans les conditions suivantes : 50 % à la commande et le solde 30 jours après la signature du devis. Des modalités exceptionnelles pourront être acceptées par PEEL’S, aux conditions négociées avec le CLIENT.

Toute somme non payée à l’échéance donnera lieu au paiement par le CLIENT à des pénalités égales à au taux d’intérêt légal augmenté de dix points. Ces pénalités sont exigibles de plein droit. Seront également mis à la charge du CLIENT l’ensemble des frais occasionnés par le recouvrement de la créance. Après l’envoi d’un courrier de mise en demeure par PEEL’S au CLIENT, le non-paiement à échéance entraîne l’exigibilité immédiate de toutes les sommes dues par le CLIENT, ainsi qu’à l’exigibilité à titre de clause pénale d’une indemnité égale à quinze pour cent (15 %) du montant des sommes dues. Le CLIENT ne sera pas autorisé à retenir ou différer le paiement de toute somme due à PEEL’S même en cas de litige ou de réclamation. PEEL’S ne sera pas tenue de procéder à l’exécution des services commandés par le CLIENT si celui-ci ne paye pas le prix en totalité ou en partie, sans préjudice de ses autres droits et actions.

Les frais de déplacement et d’hébergement engagés dans le cadre de la Prestation seront remboursés par le CLIENT dans les limites précisées dans le devis et sur présentation des justificatifs.

## **5 – PROPRIETE - LIVRABLES**

Le savoir-faire, les méthodes et procédés développés par PEEL’S sont et demeurent la propriété exclusive de ce dernier. Les méthodes et procédés utilisés par PEEL’S peuvent donc être utilisés par PEEL’S pour mener à bien d’autres projets avec d’autres clients.

Le CLIENT s’engage à ne pas utiliser, reproduire, transmettre, divulguer ou communiquer tout ou partie des livrables transmis par PEEL’S au titre de sa Prestation, sauf mention contraire du devis ou autorisation expresse de PEEL’S.

## **6 – DELAIS**

Sauf accord contraire entre les parties, les délais de réalisation de la Prestation par PEEL’S sont donnés à titre indicatif. Le CLIENT ne saurait invoquer des retards pour justifier de l’annulation du contrat ou retenir des pénalités sur le prix.

## **7 –FIN DU CONTRAT - RESILIATION**

Sauf inexécution grave qui justifierait la résiliation immédiate du contrat, cette dernière prendra effet automatiquement quinze (15) jours après l’envoi d’une mise en demeure visant précisément les obligations inexécutées et restée infructueuse au terme dudit délai, à moins que dans ce délai, la partie défaillante n’ait apporté la preuve d’un empêchement consécutif à un cas de force majeure.

En cas de résolution du contrat, qu’elle qu’en soit la cause et la date, le CLIENT rémunérera PEEL’S au prorata des Prestations effectivement réalisées et remboursera les frais de transport et d’hébergement non annulables engagés par

## CONDITIONS GENERALES – PEEL’S

PEEL’S avant la date de notification de la résolution sur présentation des justificatifs et factures.

### 8 – GARANTIES ET ASSURANCES

PEEL’S garantit au CLIENT la bonne exécution de sa Prestation telle que définie dans le devis et conformément aux règles de l’art.

PEEL’S déclare avoir souscrit une assurance de responsabilité civile professionnelle auprès d’une compagnie notoirement solvable pour toutes les conséquences dommageables des actes dont il pourrait être tenu responsable au titre de la Prestation. Il s’engage à communiquer au CLIENT les coordonnées de son assureur sur demande écrite de celui-ci.

### 9 – RESPONSABILITE

La responsabilité de PEEL’S est limitée aux prestations qu’elle a réalisées et telles qu’elles sont définies dans le devis dument acceptée par le CLIENT. Sa responsabilité ne saurait notamment être recherchée pour des défauts imputables à d’autres professionnels auxquels le CLIENT aurait fait appel pour la réalisation des conseils préconisés par PEEL’S.

La responsabilité de PEEL’S ne saurait non plus être recherchée pour des dommages résultant d’erreurs trouvant leur source dans des documents ou informations fournis par le CLIENT.

Le CLIENT demeure pleinement responsable de l’exploitation des livrables. Il garantit à PEEL’S être propriétaire des droits nécessaires à l’exploitation de tous les éléments créatifs fournis par lui à PEEL’S dans le cadre de sa Prestation et garantit PEEL’S contre toute plainte d’un tiers relative à la violation de ces droits.

De manière générale, la responsabilité de PEEL’S est limitée aux seuls dommages matériels directs causés au CLIENT résultant de fautes dument prouvées qui lui seraient imputables.

### 10 – SOUS-TRAITANCE

Le CLIENT est informé que PEEL’S peut recourir pour tout ou partie de la Prestation à un ou plusieurs sous-traitants, ce que le CLIENT accepte sans réserve.

### 11 – DONNEES

Le CLIENT est informé que PEEL’S, dans le cadre de son activité, met en œuvre des traitements de données à caractère personnel.

Les données à caractère personnel sont enregistrées dans un fichier informatisé par PEEL’S.

Les données collectées et traitées sont les suivantes : prénom, nom, dénomination sociale, adresse, mail et numéro de téléphone.

Ces données sont uniquement destinées au traitement et à l’exécution de la Prestation et aux relations commerciales. L’accès aux données personnelles du CLIENT est strictement

limité à PEEL’S. Le CLIENT, par la signature du devis, donne son consentement express, libre et éclairé à la collecte et au traitement de ses données à caractère personnel.

Le CLIENT dispose d’un droit d’accès, de modification, de rectification et de suppressions des données personnelles le concernant. Pour exercer ses droits, le CLIENT peut adresser une demande par mail à l’adresse [thibault@peels.fr](mailto:thibault@peels.fr) ou par courrier à l’adresse : 1 Allée Bénédicte – 33950 LEGE-CAP-FERRET.

### 12 – REFERENCEMENT

Sauf avis contraire notifié préalablement à PEEL’S, le CLIENT autorise PEEL’S à faire figurer parmi ses références les prestations accomplies dans le cadre du contrat. Les informations nominatives resteront confidentielles.

### 13 – RENONCIATION

Le fait pour PEEL’S de ne pas se prévaloir à un moment donné de l’une quelconque des clauses des présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses, ni des autres clauses des conditions générales.

### 14- DIVERS

Au cas où l’une quelconque des clauses des présentes conditions générales serait déclarée nulle ou inapplicable par quelque juridiction que ce soit et ce, par une décision définitive, cette clause sera supprimée dans la mesure des dispositions affectées de nullité sans qu’il en résulte la nullité de l’ensemble du contrat dont toutes les clauses demeureront pleinement en vigueur.

En cas de contradiction entre le devis et les présentes conditions générales, les conditions stipulées au devis prévaudront.

### 15 – DROIT APPLICABLE

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français.

### 16– LITIGES

En cas de litige, le CLIENT est invité à contacter PEEL’S à l’adresse [thibault@peels.fr](mailto:thibault@peels.fr) afin de trouver une solution amiable.

A défaut de résolution amiable, tout litige relatif notamment à la formation, la validité, l’interprétation, l’exécution ou la rupture du contrat, et plus généralement, à la relation commerciale entre les parties, sera soumis :

- A LA COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES, SI LE CLIENT A LA QUALITE DE COMMERÇANT ;
- Les tribunaux compétents dans les conditions de droit commun si le CLIENT n’a pas la qualité de commerçant.